

Informations de base	
2019/0802(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Cour des comptes: nomination d'un membre roumain Subject 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	TARAND Indrek (Verts /ALE)		01/03/2019
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire		
	Secrétariat général	JUNCKER Jean-Claude		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/2019	Publication de la proposition législative	06341/2019	Résumé
11/03/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2019	Vote en commission		
10/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0194/2019	Résumé
16/04/2019	Décision du Parlement	T8-0364/2019	Résumé
16/04/2019	Résultat du vote au parlement		
21/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		
24/05/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/0802(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 286-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/15598

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE636.163	01/03/2019	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0194/2019	10/04/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0364/2019	16/04/2019	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	06341/2019		12/02/2019	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2019/0846 JO L 138 24.05.2019, p. 0089

Cour des comptes: nomination d'un membre roumain

2019/0802(NLE) - 12/02/2019 - Document de base législatif

OBJECTIF : nommer Viorel ȘTEFAN (RO) membre de la Cour des comptes.

CONTENU : conformément à l'article 286, paragraphes 1 et 2, premier alinéa (TFUE) :

- les membres de la Cour des comptes sont choisis parmi des personnes qui appartiennent ou ont appartenu dans leurs États respectifs à des organismes de contrôle externe ou qui sont spécialement qualifiées pour cette fonction. Leur indépendance ne doit faire aucun doute ;
- les membres de la Cour des comptes sont nommés pour une période de six ans. Le Conseil, après consultation du Parlement européen, adopte la liste des membres établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Le mandat des membres de la Cour des comptes est renouvelable.

À la suite d'une lettre datée du 11 février 2019 adressée au secrétaire général du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, le Conseil propose de nommer Viorel ȘTEFAN (RO) membre de la Cour des comptes.

Cour des comptes: nomination d'un membre roumain

2019/0802(NLE) - 10/04/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Indrek TARAND (Verts/ALE, EE) sur la nomination proposée de Viorel Ștefan comme membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et a entendu le candidat du Conseil au poste de membre de la Cour des comptes.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen rende un avis défavorable sur la proposition du Conseil de nommer Viorel Ștefan comme membre roumain de la Cour des comptes de l'UE.

Viorel Ștefan a été ministre des finances publiques en 2017 et exerce le mandat de vice-Premier ministre au sein du gouvernement roumain depuis 2018. Il est membre du Parti social-démocrate.

Dans ses réponses au questionnaire, le candidat a déclaré :

- comprendre pleinement la nécessité de respecter strictement le principe d'indépendance et donc d'être totalement indépendant dans l'exercice de ses fonctions ;
- n'avoir (ni lui, ni ses proches) d'intérêts dans des activités commerciales ou encore des engagements ou des actions au sein d'entreprises qui pourraient être incompatibles avec ses futures responsabilités ;
- être disposé à communiquer tous ses intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics ;
- n'être partie à aucune action en justice en cours ;
- avoir l'intention de démissionner à la fois du Parlement roumain et de toutes ses fonctions et responsabilités du parti.

Viorel Ștefan a déclaré que « le rôle de la Cour des comptes européenne était crucial, non seulement pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'une culture de bonne gestion financière, mais aussi par sa contribution à la pérennisation de cette culture dans toutes les institutions publiques ». En ce qui concerne les moyens concrets d'améliorer la coopération entre la Cour des comptes et la commission CONT, il a considéré que le moyen d'y parvenir était « d'instaurer un dialogue permanent et efficace dans lequel la Cour prend en considération les attentes des députés et y répond tout en respectant le principe d'indépendance ».

Cour des comptes: nomination d'un membre roumain

2019/0802(NLE) - 16/04/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé (par 222 voix pour, 352 contre et 57 abstentions) de rendre un avis défavorable sur la proposition du Conseil de nommer Viorel Ștefan membre de la Cour des comptes.